

REGLEMENT 2016

ART. 1 : PRESENTATION

Le Trail du Massif des Brasses est organisé par l'association Ski Club des Brasses. Il propose un parcours découverte et deux trails courts en individuel, tous ouverts aux Barefooters:

- Le Trail du Massif des Brasses : 30km/1537mD+
- La Pointe : 15km/835mD+
- Le P'tit Tour du Risse : 3,6km/121mD+ (duo parent/enfant)

ART. 2 : LES PARCOURS

Ils sont balisés afin de faciliter le suivi de l'itinéraire (fléchage panneaux bois et rubalise réutilisable). A chaque traversée de route sera posté un bénévole afin de sécuriser le passage des coureurs. Nous comptons sur votre bonne conduite sur les parcours (respect de la faune et de la flore, du balisage, des bénévoles...).

ART. 3 : CONDITIONS D'ADMISSION ET CERTIFICAT MEDICAL

Lors du chronométrage (15km et 30km), les catégories prises en compte pour le classement de la course sont celles établies par la FFA.

Catégorie Cadet	CA	né en 1999 et 2000
Catégorie Junior	JU	né en 1997 et 1998
Catégorie Espoir	ES	né entre 1994 et 1996
Catégorie Sénior	SE	né entre 1977 et 1993
Catégorie Master	M1	né entre 1976 et 1967
	M2	né entre 1966 et 1957
	M3	né entre 1956 et 1947
	M4	né en 1946 et avant

catégories valables jusqu'au 1er Novembre 2016

- **P'tit tour du Risse** : Le parcours se fait en duo parent/enfant, soit un adulte (18 ans et +) et un enfant (15 ans maximum, soit catégorie minime). **Pas de chronométrage.**
- **La Pointe** : Trail court de 15km / 835mD+ ouvert aux catégories Cadet, Junior, Espoir Sénior et Master, soit 16 ans et plus. **Inscrit au Challenge Running Conseil des Courses de Montagne 2016**
- **Trail du Massif des Brasses** : Trail court de 30km / 1537mD+ ouvert aux catégories Espoir, Sénior et Master, soit 20 ans au minimum.

Tous les concurrents du Trail du Massif des Brasses (30km) et de la Pointe (15km) devront fournir une copie de leur licence (athlé compétition, athlé running ou pass athlé running délivrée par la FFA, ou une licence délivrée par la FF de triathlon ou de course d'orientation). Le cas échéant, il est demandé aux participants de fournir un **certificat médical de moins d'un an (au 9 octobre 2016)**, avec la mention « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** », daté et signé par un médecin.

Vous pouvez télécharger votre certificat médical directement en ligne lors de votre inscription ou le faire suivre par mail à l'adresse trail.massifdesbrasses@gmail.com, Le cas échéant vous devrez le présenter lors de la remise des dossards.

Toute personne ne présentant pas un certificat médical valide se verra refuser le départ de la course. Aucune exception ne sera tolérée.

ART.4 : INSCRIPTIONS

- **Trail du Massif des Brasses** : Inscriptions limitées à 500 coureurs.
- **La Pointe** : Inscriptions limitées à 500 coureurs.
- les inscriptions sont possibles jusqu'au 05 octobre 2016 dernier délai. **Pas d'inscriptions possibles le jour de la course.** Les inscriptions se font exclusivement en ligne [via ce lien](#).
- *Inscriptions jusqu'au 20 septembre 2016* : 27€/30km , 14€/15km
- *Inscriptions du 21 septembre au 05 octobre 2016* : 30€/30km , 15€/15km
- *Repas coureur* : 8€ *Accompagnateur*: 10€ (réservation en ligne lors de l'inscription)

(Tarifs identiques à 2015)

Attention : aucun concurrent ne sera accepté sur la course en l'absence de certificat médical ou photocopie de licence en cours de validité. Le concurrent doit courir sur le parcours sur lequel il est inscrit.

L'inscription donne droit à :

- la participation à la course
 - un classement des concurrents
 - le lot souvenir
 - les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée
 - l'accès aux douches et soins (podologues et kinés)
-
- **P'tit Tour du Risse** : Les inscriptions sont limitées à 120 duos. Elles se font exclusivement par internet via le formulaire d'inscription présent sur [ce lien](#) et sont possibles jusqu'au 05 octobre 2016. Le paiement s'effectuera sur place avant le départ à la remise des dossards. L'inscription (5€ pour le duo) donne droit à la participation au parcours et au buffet d'arrivée.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.

ART. 5 : DOSSARDS

Ils sont remis le samedi 8 octobre 2016 de 18h00 à 20h00 et le dimanche 9 octobre 2016 de 7h30 à 9h30 (salle communale sous la Mairie). Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours (poitrine ou cuisse), sous peine de disqualification. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

ART. 6 : DEPARTS / ARRIVEES

Les départs et arrivées ont lieu sur la place de la Mairie d'Onnion.

- à 10h pour le Trail du Massif des Brasses
- à 10h30 pour la Pointe
- à 15h pour le P'tit tour du Risse

20 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

Des douches sont à disposition des coureurs à l'arrivée (à la piscine municipale).

ART. 7 : BARRIERES HORAIRES

Chaine d'or : 14h pour le 30km

Pas de barrière horaire sur le 15km.

L'organisation se réserve le droit de les modifier le jour même en fonction des conditions de course. Cela vous sera précisé lors du briefing de départ. Toute personne hors délais ne sera pas classée et sera détournée afin de terminer la course via un parcours de repli (selon le souhait du coureur – le parking de Chaine d'or est accessible en voiture)

ART. 8 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Les concurrents doivent être munis de :

- 1 veste imperméable et coupe vent
- 1 réserve d'eau et alimentaire (course en semi-autosuffisance)
- 1 gobelet personnel (aucun gobelet sur les ravitaillements)
- 1 couverture de survie
- 1 sifflet

Il est recommandé :

- bonnet + gants
- bâtons

N.B : Le matériel obligatoire ne sera pas vérifié par les organisateurs. La signature lors du retrait des dossards vous engage à être en possession du matériel obligatoire et à avoir pris connaissance du règlement présent.

ART. 9 : RAVITAILLEMENTS

- **Trail du Massif des Brasses** : Le parcours se fait en *semi autosuffisance* alimentaire :
 - ravitaillement solide au 10ème km (Ajon) et 20ème km (Les Places, Bogève)
 - point d'eau au 9è km
 - Vous trouverez quelques points d'eau naturels sur le parcours
- **La Pointe** : Le parcours se fait en *semi autosuffisance* alimentaire :
 - point d'eau au 5è km (Parking de Chaine d'Or)
 - ravitaillement solide au 7è km (Les Noeuds, Restaurant le Choucas)
- **P'tit tour du Risse** : ravitaillement à l'arrivée

ART. 10 : SECURITE

Notamment concernant le Trail du Massif des Brasses et La Pointe, il est demandé d'être en bonne santé physique et suffisamment entraîné pour y participer. Des équipes de secouristes seront présentes sur les parcours et/ou à l'arrivée, ainsi qu'un médecin et une ambulance. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Le concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à un organisateur, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables (voir Art.12 météo)

ART. 11 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AREAS Assurances sous le numéro de contrat 05917090V, représenté par Mr TROUSSEL Alexandre, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les *licenciés* bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaire par l'organisme de secours.

ART. 12 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours (même en cours), voire même de neutraliser les parcours et de stopper les participants afin que la sécurité de tous soit respectée.

ART. 13 : ANNULATION

Toute demande « d'annulation - remboursement » par le participant ne sera prise en compte qu'accompagné d'un certificat médical à adresser à Ski Club des Brasses « Trail du Massif des Brasses » - 9 place Germain Sommeiller – 74490 Saint Jeoire avant le 5 octobre 2016 ou par email à trail.massifdesbrasses@gmail.com

Aucun remboursement après le 5 octobre 2016.

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus, l'organisation du Trail du Massif des Brasses peut prendre la décision d'annuler la course le matin du départ, de la stopper ou de l'annuler en cours de route. **Dans ce cas, aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.**

ART. 14 : DROIT D'IMAGE ET COORDONNEES

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'une des courses, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ART. 15 : RECOMPENSES

Un classement général et par catégorie est établi pour le Trail du Massif des Brasses et La pointe.
Classement Barefoot sur ces deux parcours.

La remise des prix se fera au chef lieu à partir de 16h. La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation (pas d'envoi postal possible).

ART. 16 : RESPECT DU MILIEU

Le Trail du Massif des Brasses est engagé comme « manifestation sportive éco-responsable de Haute Savoie ». De ce fait, nous serons intransigeants sur les points suivants, sous peine de disqualification : Il est demandé à chacun de respecter l'environnement:

- **ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours**
- suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente (interdiction de couper hors sentiers),
- ne pas affoler les troupeaux d'animaux, domestiques ou sauvages.